

**Avenant à la convention en date du 03 décembre 2020 entre**

**le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance**

**et**

**la Ministre des Armées**

**Relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance**

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, modifié ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié ;

Vu le décret n° 2007-447 du 27 mars 2007 relatif à la direction du budget, modifié ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction du budget, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères, modifié ;

Vu le décret n° 2017-1073 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre des armées, modifié ;

Vu l'arrêté du 18 février 2013 portant désignation du responsable de la fonction financière ministérielle du ministère de la défense ;

Vu la convention du 03 décembre 2020 entre le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et la Ministre des Armées, relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance ;

Le présent avenant est conclu entre :

- le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, représenté par le sous-directeur de la 3<sup>ème</sup> sous-direction de la direction du budget, responsable du programme 363 de la mission « Plan de relance », désigné sous le terme de « délégrant » d'une part ;

Et

- la Ministre des Armées, représenté par la directrice des programmes de la direction générale de l'armement désignée sous le terme de « délégataire » d'autre part.

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

- (A) Les crédits relatifs à la mesure « Projet Cloud Souverain » (11 000 000 € en AE et en CP) seront exécutés par la direction générale de l'armement (DGA) par délégation de gestion de crédits mis à disposition du ministère des Armées sur le BOP 0363-CARM.
- (B) Une mise à disposition des crédits concernés par le présent avenant est prévue à compter de juin 2021.
- (C) Le cadencement de la mise à disposition des crédits sur le BOP 0363-CARM est modifié.

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article I.1. « Champ de la délégation » est complété par les paragraphes suivants :

« Action de rattachement : 04 - Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes

La présente délégation de gestion porte également sur le financement du Projet « Cloud sécurisé et souverain », pour un montant total de 11 M€, qui sera piloté par l'Agence du Numérique de Défense (AND), service à compétence nationale rattaché au délégué général pour l'armement. »

**Article 2 :**

Le 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article I.2. « Objet de la délégation » est remplacé par :

« Le service exécutant compétent pour l'exécution des dépenses relatives à l'action 02 précitée est le Service de l'exécution financière, de la gestion logistique des biens et des comptabilités (SEREBC) du ministère des Armées. Les services exécutants compétents pour l'exécution des dépenses relatives au « Cloud sécurisé et souverain », imputées à l'action 04, sont la Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information (DIRISI) et le Service de l'exécution financière, de la gestion logistique des biens et des comptabilités (SEREBC) du ministère des Armées. »

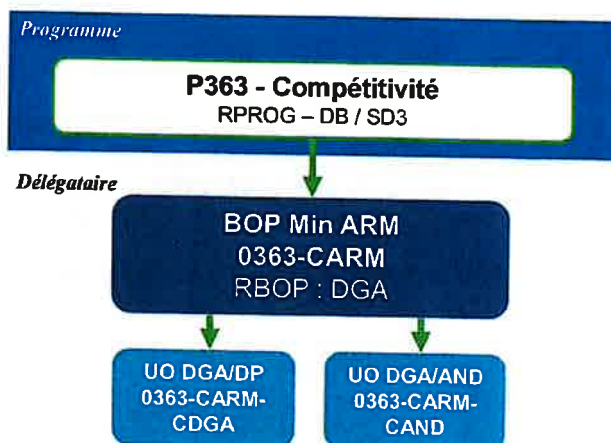
**Article 3 :**

Le contenu de l'annexe 1 est remplacé par le tableau ci-dessous :

en euros				MAD janvier 2021		MAD juin 2021		MAD novembre 2021		Reports prévisionnels sur 2022		
BOP	Action	Brigue	AE 2021	CP 2021	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
CARM	363-02	363-3201	149 986 867	149 986 867	119 760 908	119 760 908	30 225 959	-	-	30 225 959	-	-
CARM	363-04	363-3357	11 000 000	11 000 000	-	-	4 000 000	1 000 000	-	-	7 000 000	10 000 000

**Article 4 :**

Le graphique de l'annexe 2 « Cartographie et description des circuits de gestion » est remplacé par le graphique ci-dessous :



**Article 5 :** Le présent avenant est publié, selon les modalités propres de chaque département ministériel concerné, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État.

Le 24 juin 2021

Pour le Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Relance,

Le sous-directeur de la 3<sup>ème</sup> sous-direction de la  
direction du budget



Alban HAUTIER  
Alban HAUTIER

Pour la Ministre des Armées,

La Directrice des Programmes  
Direction Générale de l'Armement



Eveline SPINA

L'ingénieure générale hors classe de l'armement  
Eveline Spina  
Directrice des plans, des programmes et du budget